

En octobre, vous allez élire vos Délégué(e)s du Personnel
pour une durée de 3 ans



Les Délégués FO au cœur de notre établissement

Force Ouvrière France Télévisions dresse un bilan très mitigé de l'application du nouvel accord collectif d'entreprise. Malgré cet accord qui préserve les conditions de travail à France Télévisions, la direction fait preuve d'autoritarisme et détourne les textes dans son application. Résultat : les salariés sont désabusés et l'ambiance dans notre établissement se dégrade. Les cadres se sentent déresponsabilisés et les salariés n'obtiennent pas de réponses à leurs questions.

Le Syndicat Force Ouvrière rappelle à la direction ses obligations et ses engagements envers tous les salariés. La direction a fait des déclarations écrites et orales aux organisations syndicales représentatives afin de régler les dysfonctionnements qui pénalisent socialement et financièrement les collaborateurs. La direction doit maintenant passer aux actes ! Les différentes saisines censées prévenir les conflits sociaux n'aboutissent pas et les promesses de règlements des situations individuelles et collectives sont toujours remises à plus tard.

Il est temps de régler les problèmes. Il est temps de retravailler ensemble pour retrouver une certaine sérénité dans notre travail.

**Depuis 4 ans Force Ouvrière
a négocié :**

- L'accord collectif
- La transposition et l'harmonisation salariale
- L'accord égalité Femmes / Hommes
- Le contrat de génération
- Les métiers artistiques



Missions des délégués du personnel

- Représenter le personnel auprès de l'employeur
- Faire part de toute réclamation individuelle, collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...)
- Donner son avis au comité des salaires pour les mesures individuelles
- Donner son avis au comité de carrière (COCA)
- Participer au conseil de discipline
- Porter les réclamations des salariés intérimaires ou extérieurs à l'entreprise

Sur tous ces points, les Délégués du Personnel veillent au respect du droit et peuvent user d'un droit d'alerte auprès de l'inspection du travail.



Tous les candidats Toute l'actualité www.fo-francetele.tv

NOTRE PROGRAMME

1. Améliorer les conditions de travail et les relations humaines afin de retrouver une ambiance saine au travail
2. Faire respecter l'accord collectif, notamment en matière de temps de travail (forfait-jour, décompte horaire)
3. Développer la responsabilisation individuelle ; développer un management participatif, concernant, pour tous les salariés
4. Obtenir pour les journalistes une vraie indépendance éditoriale
5. Créer une meilleure interaction entre les bureaux excentrés, les locales et le BRI
6. Faire cesser les mutualisations intempestives
7. Obtenir la justice salariale à travers un comité des salaires réformé
8. Obtenir le paiement des heures supplémentaires effectuées
9. Obtenir une majoration et une récupération identique des heures travaillées le week-end, les jours fériés, la nuit pour les salariés en CDI et CDDU
10. Obtenir le paiement des compensations RTT pour les salariés CDD journalistes
11. Exiger un plan de permanentisation pour les salariés précaires de France 3
12. Développer une véritable mobilité inter-établissements sans préjudice financier
13. Demander un audit sur la surcharge du travail des cadres et des personnels administratifs et des mesures concrètes pour y répondre
14. En finir avec les bugs informatiques en matière de gestion paie et de planification

Votre candidate et interlocutrice FO France 3 Languedoc-Roussillon :

Sendrine BONNEFOND – *Chef monteuse*

**REVENDIQUER
NEGOCIER
OBTENIR**

**DES FEMMES
DES HOMMES
LIBRES
DANS UNE
ORGANISATION
INDEPENDANTE**

**NE RESTEZ
PAS SANS
VOIX**
FO
www.foz-ouvriers.fr